

IMMIGRATION

« À chaque fois que je vois

À la permanence Cimade de Saint-Étienne, des sans-papiers viennent chercher des conseils pour pouvoir rester en France. Alors que le projet de loi sur l'immigration, qui vient d'être reporté, prévoit de durcir les conditions d'accueil, nous avons assisté à un entretien.

Claudie accueille Altin (1) avec le sourire. « Bonjour, asseyez-vous et expliquez-moi ce qui vous amène. » « On m'a refusé ma demande d'asile, je ne sais plus quoi faire... »

Altin est Kosovar et a une trentaine d'années. Il parle un français impeccable. Et pour cause : il est arrivé en France en 2010, avec ses parents qui ont fui leur pays d'origine.

Depuis, Altin a eu quatre enfants, tous nés et scolarisés en France. Mais ses trois demandes de régularisation ont été refusées. Au prétexte qu'il ne court aucun danger dans son pays, mais aussi pour insuffisance de preuves d'intégration. Il vit de petits boulots au noir, des aides du Secours populaire et se fait discret. « À chaque fois que je vois la police, je change de trottoir. »

« Cherchez dans le nettoyage ou aux abattoirs »

Comme lui, toutes les semaines, une vingtaine de sans-papiers viennent à la permanence de la Cimade située 17 rue de la Paix à Saint-Étienne (2). Les bénévoles s'y

relaient pour les aider dans leurs démarches. « On ne juge pas leur situation », précise Michel Rouanet, coprésident de l'antenne Loire. « On leur offre juste un peu d'humanité et on les accompagne pour se repérer dans la jungle administrative. »

Pour Altin, qui n'a pas de qualification, Claudie lui suggère de postuler à un emploi « dans le nettoyage ou aux abattoirs. Surtout aux abattoirs, ils cherchent beaucoup de monde en ce moment ». Le travail, c'est un élément « qui peut faire pencher la balance. Il y a des métiers en tension et si vous pouvez obtenir une promesse d'embauche, dans quelques mois vous pourrez refaire une demande de régularisation ».

« Que votre enfant soit handicapé en France ou au Kosovo... »

Altin le comprend mais a une autre idée : « J'ai un enfant handicapé. Il est sourd et muet, je ne peux pas faire une demande de séjour pour l'accompagner ? Ça a marché pour quelqu'un que je connais. » Claudie vérifie les justificatifs qu'il a apportés mais soupire : « Pardon d'être cash mais ça ne marche qu'en cas de maladie très grave. Pour la préfecture, que votre enfant soit handicapé en France ou au Kosovo, ça ne change rien. »

Altin insiste, visiblement désespéré. Alors Claudie l'aide à remplir son dossier. « Il faudra que vous joignez ces justificatifs avant de le poster. »



Une bénévole de la Cimade aide un sans-papiers à remplir un dossier pour un
Photo Progrès/Jean-Hugues ALLARD

« Et j'aurai la réponse quand ? » « Ça, je ne sais pas. Mais n'espérez pas avant plusieurs mois... »

Jean-Hugues ALLARD

(1) Prénom d'emprunt.

(2) Contact : 07.67.60.04.49. ou saint-etienne@lacimade.org

« Tout est fait pour décourager les demandes de titres de séjour »

Michel Rouanet et Christian Sembel, coprésident et trésorier de la Cimade Saint-Étienne, jugent sévèrement le projet de loi sur l'immigration.

Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans ce projet de loi ?

« D'une part, la délivrance d'un titre de séjour sera soumise à l'acquisition d'un niveau de connaissance du français. Mais cela inverse la logique de l'insertion, qui ne peut être réussie

qu'après l'obtention d'un titre. Quant à la régularisation par le travail, qui paraît être une avancée, en pratique elle est prévue pour les métiers en tension, et pour un an : que se passe-t-il si, au bout d'un an, le métier n'est plus en tension ? »

Vous estimez par ailleurs qu'il risque d'y avoir davantage d'OQTF (1).

« Oui car certaines catégories actuellement protégées (pa-

rents d'enfants français, personnes en France depuis longtemps...) ne le seraient plus si la préfecture estime qu'il y a un risque de trouble à l'ordre public. Mais c'est une notion floue, jamais définie dans la loi, et donc soumise à interprétation. Et puis les délais de recours seront réduits à sept jours, c'est très peu. »

La création d'antennes régionales pour étudier les demandes d'asile vous apparaît aussi problématique ?

« Oui car elles regrouperaient la préfecture, où se fait la demande d'asile, et l'OFPPRA (2), qui commence à examiner cette demande. Or le risque est que l'OFPPRA soit soumis à l'influence de la préfecture, et que son indépendance soit menacée. »

Globalement le projet ne vous convient pas ?

« C'est la 29^e loi sur l'immigration depuis 1980... Et clairement le but est de limiter l'immigration et les droits des

étrangers, de faciliter les expulsions et de restreindre les admissions au séjour. La politique des gouvernements successifs depuis quarante ans, en matière d'immigration, est de plus en plus répressive. »

Dans la Loire, quelles difficultés rencontrent le plus les étrangers sans papiers ?

« C'est tout simplement l'accès à la préfecture, que ce soit pour une première demande de titre de séjour ou un renouvellement. Les rendez-vous doivent se prendre sur internet. Or bien souvent, ce public n'a pas accès au numérique. Et il y a plusieurs mois de délais pour prendre rendez-vous. Tout est fait pour décourager les demandes de titres de séjour. »

Propos recueillis par
Jean-Hugues ALLARD

NOTES : (1) Obligations de quitter le territoire français

(2) Office français de protection des réfugiés et apatrides



Christian Sembel et Michel Rouanet, respectivement trésorier et coprésident de la Cimade Saint-Étienne. Photo Progrès/Jean-Hugues ALLARD